



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement: Allier

Question écrite n° 37565

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de M le ministre de l'education nationale sur les besoins en personnel des etablissements publics de l'Allier, dont le fonctionnement est altere par le manque de moyens mis a leur disposition, et sur les propositions des parents d'eleves FCPE et des personnels CGT reclamant 150 emplois supplementaires d'agents, employes administratifs, ouvriers professionnels, personnels des laboratoires et soignants, dont le recrutement pourrait offrir une embauche et un avenir aux jeunes TUC actuellement au nombre de 300 et sans lesquels la charge de travail depasserait largement les effectifs accordes. Ces moyens en personnel et en materiel pour les etablissements de l'Allier ne viseraient qu'a assurer leur fonctionnement normal, au service de l'accueil des eleves et des enseignants, et ne reclament qu'une infime proportion des credits destines au surarmement militaire sur lesquels un juste prelevement replacerait le budget de l'education nationale au niveau qui doit etre le sien pour soutenir l'effort necessaire a la formation des jeunes. Il lui demande d'indiquer les mesures qui devront etre retenues pour creer ces postes d'agents porteurs d'emplois pour les jeunes TUC sans avenir de l'Allier.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37565

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 956